

PRESENTATION DE L'UNIVERSITE DES DROITS DE L'HOMME DU CNDH (UDDH-CNDH)

Mot Introductif

Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) entend jouer pleinement son rôle en initiant des actions de promotion et de protection des Droits de l'Homme pour consolider la Paix et la Cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

Il y a quelques années, pour bon nombre d'ivoiriens, les Droits de l'Homme étaient encore une vue de l'esprit, un concept abstrait aux contours philosophiques. La réalité est tout autre aujourd'hui. Les Droits de l'Homme rythment désormais notre quotidien car ils sont une part de notre humanité : la santé, l'éducation, l'eau, l'électricité, l'environnement, l'emploi, la sécurité, la paix, pour ne citer que ces droits. Ils ont toujours fait partie de votre vécu. Face aux défis en matière des Droits de l'Homme, il est nécessaire pour le CNDH de renforcer sa politique de proximité sur le terrain auprès des populations.

C'est dans cette vision de familiariser les populations ivoiriennes aux notions des Droits de l'Homme à travers la vulgarisation des instruments nationaux et internationaux de promotion, de protection et de défense des Droits de l'Homme et la présentation des mécanismes en charge du respect de ces Droits, que l'Université des Droits de l'Homme du CNDH en abrégée UDDH-CNDH a ouvert ses portes le 1^{er} février 2018, à l'initiative de Madame **Namizata SANGARE**, Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme.

Outre la protection et la défense des Droits de l'Homme, la promotion est un pilier essentiel du mandat du Conseil. Depuis son arrivée à la tête de cette institution, la Présidente ne ménage aucun effort pour que les Droits de l'Homme soient vulgarisés et intégrés dans le comportement quotidien des populations. Cette volonté trouve sa concrétisation dans ce projet important qu'elle a inscrit au rang des priorités à savoir **l'Université des Droits de l'Homme du CNDH** en abrégée **UDDH- CNDH**.

1. Objectif de l'Université des Droits de l'Homme du CNDH (UDDH-CNDH)

L'objectif de l'UDDH-CNDH est d'initier des programmes de sessions de formation dans le but de former et de renforcer les capacités des auditeurs sur les thématiques en lien avec les Droits de l'Homme. L'UDDH est donc un cadre permanent de formation au sein du Conseil. Elle permet de vulgariser les Droits de l'Homme et de renforcer l'impact et l'efficacité des membres des associations de défense et de promotion des Droits de l'Homme dans leurs interactions avec les institutions étatiques et les mécanismes régionaux et universels des Droits de l'Homme. L'UDDH sert également de cadre de partage d'expériences entre plusieurs acteurs de différents secteurs qui œuvrent pour le respect des Droits de l'Homme. Les formations de l'UDDH contribuent à accroître le nombre de défenseurs des droits de l'Homme au niveau national et international.

2. Présentation des Programmes

Conformément à la loi n° 2012-1132 du 13 décembre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI), loi commutée par la loi n°2018-900 du 30 novembre 2018, portant, création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National des Droits de

l'Homme, le CNDH exerce des fonctions de conseil, de concertation, de consultation, d'évaluation et de propositions en matière de promotion, de protection et de défense des Droits de l'Homme.

Dans le cadre de son mandat, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a lancé depuis le 1^{er} février 2018, son premier programme de formation de l'Université des Droits de l'Homme, en mode présentiel. L'affluence suscitée par ce premier programme a permis de multiplier les sessions de formation.

Deux principaux programmes de formation sont organisés chaque l'année.

Le premier programme compte deux (02) sessions de formation dites ordinaires d'une durée de cinq (05) mois chacune.

Le second programme est composé de quatre (04) sessions de formation intensive d'une durée de cinq (05) jours chacune portant sur des thématiques bien spécifiques.

3. Sessions de formation de l'UDDH

Les sessions de formation se déroulent au siège du CNDH, sis à Abidjan, Cocody les 2 Plateaux- Vallons, rue des jardins, rue J95, dans l'amphithéâtre Diarrassouba.

Les périodes de mise en œuvre des sessions de formation sont les suivantes :

pour les ordinaires,

- 1^{ère} session : Janvier à mai ;
- 2^{ème} session : Juillet à novembre.

Les cours ont lieu les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30 avec un volume horaire de soixante-six (66) heures pour trente- trois (33) sujets développés autour de dix (10) grands modules.

Quant aux cours de formation relatifs aux sessions intensives, ils durent cinq (05) jours et se déroulent du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 avec des pauses cafés et déjeunés. Les sessions se déroulent quatre (04) fois dans l'année aux mois de :

- Mars ;
- Juin ;
- Septembre ;
- Novembre.

Les modules tels que : Généralités sur les Droits de l'Homme, les systèmes de protection des Droits de l'Homme, le système Onusien de protection des Droits de l'Homme, la justice pénale internationale, les défenseurs des Droits de l'Homme, les droits catégoriels, les droits des travailleurs, les défis actuels (problématiques émergentes), le monitoring et document des violations des Droits de l'Homme, les techniques de rédaction de rapport sont développés par des experts identifiés sur la base de leur expérience .

Chaque session est ponctuée d'une cérémonie d'ouverture meublée d'allocutions et d'une conférence inaugurale ainsi que d'une cérémonie de clôture.

Chacune de ces différentes sessions est organisée pour former et renforcer les capacités des auditeurs. Cette diversité de sessions permet à bon nombre de personnes (Femmes et hommes) en fonction de leur programme, de participer à une séance de nos formations.

De plus, l'UDDH-CNDH peut organiser des conférences ponctuelles sur des thématiques en lien avec les droits de l'homme, faire des sorties d'études, des visites à des institutions de protection de droits de l'homme etc.

4. Public concerné

Peuvent prendre part à ces programmes de formation sous réserve des critères énumérés au point 5 de ce document : les Institutions de la république, les membres de partis politiques, les Juristes à savoir les Avocats, Magistrats, les Etudiants en droit, les Enseignants, les membres d'organisations de la société civile, les personnalités religieuses et coutumières, les fonctionnaires, les travailleurs, les syndicats, les journalistes, les membres des Forces de défense et de sécurité, les paramilitaires, les fonctionnaires des institutions internationales et diplomatiques, etc.

5. Admission et inscription aux programmes de l'UDDH

Peut s'inscrire aux programmes de l'UDDH-CNDH/CI, toute personne :

- Ayant une bonne maîtrise du français afin de prendre part efficacement aux cours et aux débats ;
- Titulaire au moins du baccalauréat ;
- Toute personne n'ayant pas le niveau requis mais justifiant de bonnes années d'expériences reconnues par son organisation (lettre de recommandation) dans le domaine des droits de l'homme.

Processus :

- **Phase 1 :** Les candidats sont invité(e)s à télécharger le formulaire de candidature sur le site web du CNDH (www.cndh.ci).
- **Phase 2 :** Le formulaire dûment renseigné par la/le candidat(e) est transmis à la Présidente de la CNDHCI via l'adresse électronique de l'UDDH-CNDH : uddh.cndhici2018@gmail.com (NB : bien lire le formulaire et le renseigner conformément aux directives indiquées. Le formulaire lors de l'envoi doit être enregistré comme suit : *Nom_Prenom_organisation (si vous appartenez à une organisation) _la session à laquelle vous prenez part (Session n°....plus indication de la période ainsi que de l'année) ;*
- **Phase 3 :** Les candidatures sont ensuite examinées par un comité de sélection chargé d'étudier les dossiers ;
- **Phase 4 :** La liste – des auditrices/auditeurs retenu(e)s – est publiée à travers les mails communiqués. Il importe de transmettre des mails fonctionnels étant entendu que ce sera le canal de prédilection par lequel seront acheminées les informations ;
- **Phase 5 :** La dernière étape consiste à renseigner et signer le Protocole d'engagement assorti d'une photo puis le ramener à l'adresse de l'UDDH-CNDH (voir phase 2).

6. Animateurs des programmes UDDH-CNDH

Pour mettre en œuvre le contenu des différents programmes, l'UDDH a recours à des expertises qui proviennent du personnel du CNDH, des professeurs des Universités publiques, des Magistrats, des Avocats experts des Droits de l'Homme, des Institutions spécialisées et internationales et de la société civile, etc. Les formateurs travaillent à une meilleure compréhension des thématiques par les apprenants, à travers des formations interactives.

7. Evaluation des sessions et certificat de réussite

Au terme de chaque session de formation, les auditeurs seront soumis à une évaluation des connaissances acquises. Une liste de questions à choix multiples (QCM) ou des questions nécessitant comme réponse : "VRAI" ou "FAUX" constituent le test.

Les participants ayant obtenu la note supérieure ou égale 12 reçoivent un certificat et pour les notes inférieures, une attestation de participation est délivrée.

8. Centre de documentation du CNDH

Le CNDH dispose d'un centre de documentation et d'information (CDI) qui regorge d'une documentation attrayante et variée sur des thématiques en lien avec les droits de l'homme. Cette bibliothèque ouverte aux auditrices et auditeurs leur permet de faire des recherches en toute sérénité et sans frais. Le CDI ouvre ses portes aux visiteurs de 08 heures à 16 heures 30 minutes, du lundi au vendredi. Pour l'heure, les documents sont uniquement consultés sur place.

9. Recteur de l'UDDH

Les activités de l'UDDH sont coordonnées par une équipe conduite par le Chef du Département Formation et Renforcement de Capacités (DFRC) sous la responsabilité du Directeur des Programmes et Etudes Thématiques (DPET) du CNDH.

10. Informations

Pour toutes les informations relatives aux différents programmes de sessions de formation, veuillez visiter le site web du CNDH : www.cndh.ci ou appelez le **22520090** ou écrire au : uddh.cndhici2018@gmail.com.